



**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du jeudi 22 juin 2017, adopté par le  
Conseil d'administration du jeudi 12 octobre 2017**

**ADMINISTRATEURS PRESENTS**

**Membres de droit :**

Madame Brigitte Mangeol  
Madame Nathalie Ethuin

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Patrick Kanner  
Madame Audrey Linkenheld  
Monsieur Alexandre Lallet

**Professeurs des universités :**

Monsieur Philippe Darriulat

**Autres personnels d'enseignement :**

Monsieur François Benchendikh  
Madame Anne Bazin  
Monsieur Cédric Passard  
Madame Cécile Leconte  
Madame Elise Julien

**Personnels Biatss :**

Monsieur Jean-François Baton

**Etudiant-e-s :**

Monsieur Maxime Barbier  
Monsieur Robin Magisson  
Monsieur Théo Mannechez  
Madame Camille Sebire  
Madame Faustine Bourgoin

**Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :**

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Eric Billot  
Monsieur Benoît Lengaigne, directeur  
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services  
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet  
Madame Isabelle Tavernier, agent comptable  
Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques  
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement et des partenariats institutionnels  
Monsieur Guillaume Duseigneur, responsable des relations internationales

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES**

**Membres de droit :**

Madame Nathalie Loiseau, *procuration à Brigitte Mangeol*  
Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Brigitte Mangeol*

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Louis Dreyfus, *procuration à Patrick Kanner*  
Monsieur Gérald Darmanin, *procuration à Alexandre Lallet*  
Madame Agathe Doublet, *procuration à Alexandre Lallet*

**Professeurs des universités :**

Monsieur Michel Lascombe, *procuration à François Benchendikh*  
Monsieur Pierre Mathiot, *procuration à Philippe Darriulat*  
Monsieur Patrick Mardellat, *procuration à Philippe Darriulat*  
Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à François Benchendikh*

**Autres personnels d'enseignement :**

**Etudiant-e-s :**

Madame Léonore Folgueral, *procuration à Maxime Barbier*  
Madame Clara Le Guyader, *procuration à Faustine Bourgoin*

**La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de monsieur Philippe Darriulat, doyen d'âge**

*Benoît Lengaigne annonce le décès d'Emmanuelle Mathiot, épouse de Pierre Mathiot.*

Après un moment de silence, le directeur commence par un point d'information suite aux dernières élections présidentielles et législatives. Il se dit heureux et fier que 5 diplômés de Sciences Po Lille aient été élus députés ce dimanche 18 juin.

*Barbara Pompili, députée de la 2e circonscription de la Somme (REM), diplômée de la promotion 1997*

*Anne-Laure Cattelot, députée de la 12e circonscription du Nord (REM), diplômée de la promotion 2011*

*Valérie Petit, députée de la 9e circonscription du Nord (REM), diplômée de la promotion 1998*

*Jean-Charles Laronneur, député de la 2e circonscription du Finistère (REM), diplômé de la promotion 2006*

*Hervé Berville, député de la 2e circonscription des Côtes-d'Armor (REM), diplômé de la promotion 2013*

Il renouvelle ses félicitations à :

*Gerald Darmanin, nommé ministre de l'Action et des Comptes Publics depuis le 17 mai 2017, diplômé de la promotion 2007 et membre du conseil d'administration de Sciences Po Lille, au titre des personnalités extérieures.*

*Nathalie Loiseau, nommée ministre chargée des Affaires européennes le 21 juin 2017, directrice de l'ENA de 2012 à 2017 et membre de droit du conseil d'administration de Sciences Po Lille.*

Il salue ensuite les résultats de l'agrégation externe de Sciences Économiques et Sociales puisque 16 de nos étudiants sont admis sur les 42 postes au niveau national (soit presque 40 % des admis) et 6 d'entre eux sont dans les 10 premiers. Il félicite les deux responsables de la meilleure préparation de SES en France, Delphine Pouchain et Cédric Passard. Philippe Darriulat annonce qu'un étudiant a également réussi l'agrégation d'histoire.

Après Martine Aubry en 2015, Nathalie Loiseau en 2016, c'est Marine Tondellier (diplômée de Sciences Po Lille), qui assurera la conférence de rentrée, le 15 septembre 2017.

Il termine en soulignant que les enjeux auxquels Sciences Po Lille est confrontée (la construction de l'Université de Lille, l'I-SITE, le statut des Sciences Po en région ...) nécessitera à la rentrée l'organisation de réunions avec tous les acteurs de l'école. Un CA consacré à la stratégie globale aura lieu avant la fin de l'année civile.

#### **I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2017**

Le procès-verbal (PV) du Conseil d'administration du 28 février 2017 ne faisant l'objet d'aucune remarque est mis au vote par le président.

Votants : 28                    Pour : 28    Contre : 0    Abstentions : 0

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.**

#### **II. Affaires financières**

Décisions budgétaire modificative (DBM)

Le directeur explique que cette DBM vient modifier le budget initial 2017. Elle a été rendue nécessaire suite notamment aux éléments ci-dessous, non connus au moment de l'élaboration du budget 2017. Ces éléments sont présentés par Blandine Lenoir.

1/ L'attribution de supports états permettant de réduire notre « masse personnels » sur ressources propres. Cela a une incidence sur : nos autorisations d'emploi qui étaient au budget initial de 36 ETP / 31,83 ETPT sur budget propre, elles sont de 36 ETP / 29,60 ETPT dans le budget rectificatif, et sur nos autorisations d'engagement qui passent de 2 767 604 € en charges de personnel à 2 688 893 €, soit une baisse de 78 711 €.

2/ Les coûts de fonctionnement des nouveaux bâtiments qui ont été minorés.

- Le coût du nettoyage sous-estimé dans le budget initial pour un montant de 70 300 €
- Le coût de l'électricité également sous-estimé pour un montant de 35 200 €
- Un supplément de 2000 € pour le chauffage en bibliothèque

3/ Honoraires et études. Des dépenses supplémentaires en honoraires et en études pour un montant global de 25 960 €.

4/ L'autonomie en recettes et en dépenses du dispositif Erasmus + alors que jusqu'à présent, l'école dépendait de Lille2. Des engagements sur 2017/2018 pour le versement de bourses dans le cadre d'Erasmus + et les frais d'organisation à hauteur de 183 378 €.

Pour la masse investissement, les autorisations d'engagement passent de 480 330 € à 504 944 € et augmentent de 24 614 € suite à un report d'engagement en travaux pour la bibliothèque de 2016 sur 2017 pour 11 614 € et pour des dépenses supplémentaires en matériels divers et travaux.

Les crédits de paiements sont identiques aux autorisations d'engagement pour les dépenses de personnel, ils passent de 2 573 972€ à 2 836 232 € en dépenses de fonctionnement et augmentent de 262 260 €. En investissement, les crédits de paiement passent de 1 260 952 € à 1 308 666 € et augmentent de 47 714 €.

Au niveau des recettes, le montant de la subvention pour charges de service public est de 1 387 158 € au lieu des 1 343 353 € prévus au budget initial et augmente de 41 805 €. Les autres financements publics augmentent de 128 000 € suite au versement de crédits d'Erasmus +. Les années précédentes, ces crédits étaient versés à l'Université de Lille 2 qui se chargeait du versement des bourses Erasmus des étudiants de Sciences Po Lille.

Les recettes propres augmentent de 26 744 € suite à des recettes supplémentaires de 24 000 € en formation continue pour la formation des pharmaciens, à un reversement plus important de la COMUE pour l'International Academy et à un versement de loyer pour un logement en bibliothèque en convention d'occupation précaire.

Equilibre financier : compte tenu des prévisions d'encaissements de recettes et des décaissements prévus sur l'année 2017, le solde budgétaire est déficitaire de 1 429 912 € au lieu de 1 395 198 €, soit un écart de 34 714 € par rapport au budget initial.

Situation patrimoniale : Le résultat prévisionnel présente un excédent de 24 614 € dû à une annulation de charge à payer sur une dépense de fonctionnement de 2016 et à des recettes supplémentaires.

La capacité d'autofinancement (CAF) passe de 276 069 € à 300 683 €.

En droits constatés, les investissements passent de 480 330 € à 642 483 €. Une recette d'investissement de 137 539 € provenant d'une annulation de service fait sur 2016, suite à un retard dans la prestation d'installation du matériel audiovisuel, permet de financer la dépense correspondante sur 2017.

Le prélèvement sur le fonds de roulement reste de 204 261 € comme prévu au budget initial.

Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

**La décision budgétaire modificative (DBM) n° 1 est adoptée à l'unanimité.**

### III. Etudes et scolarité

Information sur les recrutements d'enseignants et enseignants-chercheurs

Réforme du premier cycle (années 1 et 2 du cursus)

Règlement des études et maquettes pour l'année 2017-2018

Création d'une Dean's List

En préambule, le directeur informe l'assemblée sur les nouveaux recrutements d'enseignant.e.s titulaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Delphine Pouchain, recrutée en qualité de maître de conférences en sciences économiques

Catherine Saupin, recrutée en qualité de maître de conférences en espagnol

Etienne Peyrat, recruté en qualité de maître de conférences en histoire

Cécile Chalmin, recrutée en qualité de professeure agrégée d'histoire

Caroline Demeyere (sciences de gestion), Elodie Gamache (science politique), Emilien Quinart (droit public), Philippe Liger-Belair (sciences économiques) et Denis Ramond (science politique) restent ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche).

Mélanie Aydin et Eléonore Pellé arrivent à Sciences Po Lille en tant qu'ATER en anglais et en science politique. Colette de Castro remplace Carey Christian sur le poste de maître de langues en anglais.

Aucun changement dans les responsabilités pédagogiques, à l'exception du diplôme d'établissement "Métiers du droit et de la justice" désormais confié à Stéphane Bracq. Sylviane Tissot fait valoir ses droits à la retraite et quitte donc l'école (premier poste que l'Etat avait attribué à Sciences Po Lille en 1991).

Le directeur explique ensuite la démarche adoptée pour aboutir à la réforme du 1<sup>er</sup> cycle. Ce travail a été collectif et a duré deux ans. Le texte de cadrage rédigé par le directeur et le directeur des études a été adressé aux membres du Conseil. Cette réforme est conforme au programme de campagne présenté en 2015 à l'occasion de l'élection du directeur. Elle s'appuie sur la suppression du concours commun de deuxième année qui permet d'avoir des cohortes homogènes dès le 1<sup>er</sup> semestre. Les principaux points de la réforme sont les suivants.

- La semestrialisation des 2 années en 4 semestres avec 30 crédits par semestre, ce qui permet un programme pédagogique construit et progressif du semestre 1 au semestre 4.
- Un renforcement de l'apprentissage des langues vivantes : d'une part, les conférences de méthodes passent de 1h30 à 2 heures et d'autre part, aux semestres 3 et 4, les étudiant.e.s doivent obligatoirement choisir un cours sur les enjeux contemporains en langue. La suppression de la distinction entre l'unité fondamentale et l'unité de langue permet de lever la confusion qui pouvait laisser croire que les langues n'étaient pas « fondamentales ».
- Un bloc de pluridisciplinaire de 5 matières apparaît de manière symétrique sur les quatre semestres : l'économie, l'histoire, la science politique, le droit et les langues.
- Les conférences de méthodes en sciences sociales, obligatoires au semestre 3 et 4.
- Des enseignements pluridisciplinaires renforcés dans leur contenu avec un cours sur le fait religieux dispensé par des enseignants de disciplines différentes.
- L'expérimentation de la notation par lettre
- Les conférences liées aux projets professionnels des étudiant.e.s commencent dès le semestre 2 pour permettre aux étudiant.e.s d'en bénéficier entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année lorsqu'ils sont en recherche de stage.

Il ajoute que seule la réforme de la 1<sup>ère</sup> année entrera en vigueur à la rentrée 2017/2018. Celle concernant la 2<sup>ème</sup> année, interviendra à la rentrée 2018/2019.

L'expérimentation d'une nouvelle méthode de notation en 1<sup>ère</sup> année (notation par lettres) fait ensuite débat. Certains enseignants présents pensent que cette mise en œuvre à la rentrée 2017 est précipitée et sont insatisfaits de la méthode employée pour mener à bien cette réforme. D'autres enseignants, partisans de cette réforme, indiquent qu'il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'école. Le but n'étant pas de classer les étudiant.e.s mais d'aller vers une logique de validation de compétences. Les étudiant.e.s quant à eux remercient le directeur et le directeur des études de les avoir associés à la démarche et indiquent qu'ils sont favorables à la notation par lettre.

Elise Julien interroge sur la date de réunion n°10 organisée le 25 mai 2017 en plein week-end de l'ascension. François Benchendikh répond qu'il s'agit d'une erreur matérielle. Cédric Passard revient sur la maquette du semestre 4 et notamment sur le fait que les conférences de méthodes soient de 11 semaines alors que les autres semestres comportent 12 semaines. Il indique qu'il serait appréciable de rajouter cette douzième semaine puisque que le différentiel budgétaire est minime. Il considère que le principe d'expérimentation de la notation par lettre est imposé de manière précipitée. Il distribue un document pour expliquer les difficultés de cette mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre. Cécile Leconte fait suite aux remarques de ses 2 collègues concernant l'organisation des réunions et exprime son accord avec les arguments de ses deux collègues. Elise Julien précise qu'il ne s'agit pas d'un refus de l'évolution mais conteste la méthode. Les expérimentations ont besoin d'être préparées en amont et accompagnées pour ne pas être vouées à l'échec. Elle regrette également l'amputation d'un semestre avec la disparition de cette douzième séance. Elle souhaite rappeler que les méthodes des sciences sociales doivent éviter les échecs passés. Qui va assurer la coordination de cet enseignement ? Elle demande combien de temps va durer l'expérimentation des enseignements pluridisciplinaires et quelle forme prendra l'évaluation de cette expérimentation.

Robin Magisson au nom de la liste Up, remercie l'administration de les avoir consultés régulièrement sur cette réforme. Il confirme qu'une grande pression repose sur les étudiant.e.s avec le système de notation sur 20. Ils sont donc très favorables à la notation par lettre. Il convient que la période de transition est sans doute difficile à mettre en place. Il précise également que les étudiant.e.s regrettent la suppression de la 12<sup>ème</sup> séance au semestre 4. Ils ont l'impression que cette suppression est consécutive à leur demande d'ajout des heures supplémentaires en langues.

Philippe Darriulat considère que la réforme de la notation par lettre est essentielle. Il revient sur les débats ouverts il y a plusieurs années au cours desquels une très grande majorité de collègues avait souhaité modifier le système de notation. Michel Lascombe s'était également engagé en ce sens. Il revient sur le fond à partir de son expérience d'enseignant à Sciences Po depuis 2009, et précise que l'objectif n'est pas de classer nos étudiant.e.s mais de leur apprendre à réfléchir. Il termine en disant qu'il faut faire preuve d'un peu d'audace et d'une capacité d'adaptation.

Cédric Passard n'a pas la même perception de ce qui a pu être dit en réunions, il n'est pas d'accord sur toutes les propositions de la réforme en matière de notation. Il ne voit pas en quoi cette réforme remettrait en cause la logique du classement ou la pression exercée par les notes. Lors de la dernière réunion où la question de la notation a été de nouveau débattue, beaucoup d'enseignant.e.s n'ont pas pu être présents et d'autres enseignant.e.s, n'ayant pas participé à toutes les réunions, n'ont pas osé dire leur désaccord. Il pense que la réflexion sur l'évaluation est insuffisante. En outre, aucune réunion ni information n'a été faite pour les enseignant.e.s vacataires (notamment de conférences de méthode) qui ne sont pas au courant de ce changement de notation à compter de la rentrée. Anne Bazin intervient pour dire qu'il est nécessaire de classer les étudiant.e.s notamment pour leur départ en mobilité internationale. Avec ce système de lettres, le classement risque d'être grossier et fragile. Cécile Leconte indique que le timing de la mise en œuvre n'a jamais été discuté en réunion et que les réunions devraient se tenir en présence de tous les collègues titulaires, et non pas avec une partie seulement d'entre eux. Ce qui pose problème c'est de passer à ce changement de notation dès septembre alors qu'un certain nombre d'interrogations restent en suspens.

Camille Sebire pose des questions notamment sur la présentation des relevés de notes, seront-ils en lettres ou en notes ? Quel est l'impact sur le classement qui sert de base pour la mobilité internationale ?

Nathalie Ethuin pense que la pression vient de la multiplication des évaluations provoquée par la semestrialisation. Elle plaide pour des évaluations inter-matières.

Benoit Lengaigne répond que l'impulsion de la réforme sur la notation vient des responsables disciplinaires. Ce sont essentiellement eux qui ont porté ce projet depuis plusieurs années. On peut supposer qu'ils ont un regard précis sur la manière d'évaluer les compétences dans leur discipline respective. L'argument principal consiste à rappeler que la notation, à la française, sur 20, qui peut laisser croire qu'il y a une différence fondamentale entre 11,5 et 13, doit être progressivement abandonnée au profit d'une évaluation des compétences acquises. Changer les choses suppose une prise de risque et de quitter un état d'esprit qui se tourne prioritairement sur ce qui risque de ne pas fonctionner. Il s'agit essentiellement d'une expérimentation sur une année, ce qui ne remet pas en cause les logiques de classement nécessaires au fonctionnement de l'institution. Les difficultés de certains partenaires internationaux à comprendre le système de notation français montrent bien que nous devons évoluer (FIFA). Le directeur exprime ensuite sa surprise car les remarques de certains enseignants laissent croire que cette réforme du premier cycle s'est faite sans transparence et volonté d'association ; or, depuis deux ans, au moins six réunions ont permis de construire progressivement, avec les enseignants, les nouvelles maquettes. Dans ces réunions, des négociations ont eu lieu et l'existence d'un semestre à 11 semaines a été entériné et a fait l'objet d'un accord. Les enseignant.e.s ne peuvent pas défaire ce qui a été le fruit d'un accord collectif sous peine de rendre impossible toute construction cumulative de séance en séance. La latitude laissée par cette douzième séance permet de rendre également plus souple les rattrapages, notamment pour les enseignant.e.s qui participent à des colloques et des recherches. En ce qui concerne le budget, sa responsabilité est de le « tenir », notamment dans le contexte actuel où le coût du déménagement et des nouveaux locaux reste incertain et donc à maîtriser, et compte tenu de la particularité du budget de l'école qui doit consacrer 50% de son budget propre aux charges de personnel. Il rappelle que Nicolas Kaciaf a engagé un travail autour du contenu des conférences des méthodes de sciences sociales. Enfin, il assume que les réunions doivent être constructives, déboucher sur un résultat et que la collégialité « parfaite » qui consiste à inviter tout le monde se heurte à une logique d'efficacité, d'où le choix d'un groupe de travail d'environ 25 enseignant.e.s qui exercent des responsabilités pédagogiques ou politiques dans l'établissement.

Anne Bazin n'est pas d'accord sur certains points et revient sur la transformation des notes en lettres. Elle prend l'exemple de son cours et précise qu'un nombre important de notes se situe en dessous de 8. Le passage à la logique des lettres risque d'être « violent » pour les étudiant.e.s. Pourquoi ne pas commencer par une matière, ou un groupe pour ensuite étendre la démarche à l'ensemble d'une promotion.

Philippe Darriulat précise que ce qui avait été décidé était que la dernière lettre F correspondait à la copie blanche et non à une mauvaise copie.

Elise Julien pense que, contrairement à la présentation faite par le directeur, rien ne change dans cette réforme, sauf les notes.

Guillaume Duseigneur précise que les étudiant.e.s doivent être classés pour leur choix de mobilité (actuellement sur la moyenne de la 1<sup>ère</sup> A). Au niveau international, ce qui pose problème pour les partenaires c'est la question de la maîtrise des compétences évaluée sur la base de pourcentages. (Ex. L'étudiant se situe dans les 5% ce qui représenterait l'excellence). Il se félicite que tout le monde soit d'accord pour changer le système français.

Brigitte Mangeol, en l'absence momentanée de Philippe Darriulat, préside le Conseil et donne la parole à François Benchendikh. Le directeur des études dit qu'il a eu l'occasion d'échanger avec deux spécialistes de ces questions : Nathalie Mons, professeur de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise et Marc Romainville, professeur à l'université de Namur, spécialiste de l'évaluation. Il décrit les « enjeux sociaux de domination », il souhaite favoriser une évaluation qualitative en établissant un tableau des compétences. Ce tableau existe déjà en droit.

Alexandre Lallet demande s'il y a un plan B, c'est-à-dire une autre formule amendée d'expérimentation envisagée par la direction compte tenu de l'absence du consensus pédagogique qu'il décèle. Ne pourrait-on pas circonscrire un peu l'expérimentation pour justement faire la démonstration que ce passage d'un système numérique à un système alphabétique est pertinent, c'est-à-dire qu'il a du sens en lui donnant du sens. Il a l'impression qu'il y existe un relatif consensus sur les objectifs mais pas sur la manière de parvenir à l'objectif.

Anne Bazin fait part de son expérience dans les universités américaines et que la réussite de ce système repose sur un travail de discussion et d'échanges avec les enseignant.e.s.

François Benchendikh revient sur l'évaluation et le périmètre en précisant que seule la 1<sup>ère</sup> A est concernée cette année et qu'au bout de deux années une évaluation est prévue. Un report de la réforme de l'évaluation risquerait de l'enterrer.

Le président, Philippe Darriulat, de retour, propose de voter d'une part sur la nouvelle notation et, d'autre part, sur le règlement des études :

- Point 2.2.1 figurant dans le règlement des études 2017/2018.

Votants : 27 Pour : 20 Contre : 4 Abstentions : 2 Ne participe pas au vote : 1

**L'expérimentation d'une nouvelle méthode de notation en première année est adoptée à la majorité.**

- Le règlement des études avec le 2.2.1

Elise Julien propose l'ajout suivant à l'**Article 2-8-8**. A l'issue du semestre 2, ils effectuent leur quatrième année à Münster et restent à Münster pour leur cinquième année où ils reviennent à Lille.

Sur l'article 2.20 et suivants, Elise Julien fait remarquer que des procédures d'évaluation des enseignements sont laissées dans le règlement des études or il lui semble que ce n'est pas effectif, les enseignements ne sont pas évalués.

Benoît Lengaigne indique qu'elles auront lieu l'année prochaine.

Dans les dispositions complémentaires et la lutte anti-plagiat 4-5-1, elle signale qu'ils ne disposent pas d'un logiciel efficace et adapté, notamment parce que le logiciel ne tient pas compte des publications.

Enfin, rien ne figure dans le règlement sur la création d'un jury de cinquième année alors que c'est une question qui revient chaque année.

**Article 2-16-12** : le directeur des études indique que lors du vote du règlement des études de l'an dernier, la circulaire relative à l'année de césure n'était pas connue. Pour se conformer à cette circulaire, il précise que les deux dernières phrases « Durant l'année de césure ...jusqu'à versement des bourses », sont supprimées. C'est-à-dire que pendant l'année de césure les étudiant.e.s peuvent être inscrits à Sciences Po.

Jean-François Baton demande si l'étudiant devra s'acquitter des droits de scolarité ou s'il en sera exonéré. François Benchendikh répond que le directeur peut effectivement exonérer l'étudiant.

Votants : 26 Pour : 24 Contre : 2 Abstentions : 2

**Le règlement des études 2017/2018 est adopté à la majorité.**

Philippe Darriulat laisse la présidence à Brigitte Mangeol qui invite le directeur à présenter la Dean's List (en remplacement de la bourse au mérite). Il effectue un rappel de la procédure conduisant à la création d'une Dean's List. Il indique qu'il s'agit d'une régularisation dans la mesure où il devait établir cette liste sur la base des propositions des enseignant.e.s (es) concernés, pour le 31 mars de l'année en cours. Les étudiantes et les étudiant.e.s inscrits sur la Dean's List sont sélectionnés pour la qualité de leur participation et de leur engagement dans une formation. L'enveloppe associée à la Dean's list est de 4000 euros.

Votants : 24 Pour : 18 Contre : 2 Abstentions : 4

**La Dean's List est adoptée à la majorité.**

La présidente met ensuite les maquettes au vote.

Votants : 24 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 6

**Les maquettes des formations pour l'année 2017/2018 sont adoptées à la majorité.**

#### **IV. Direction des relations internationales**

Critères d'attribution des allocations et des bourses en Commission de mobilité internationale

Conditions de prise en charge du TOEFL

Le document donné aux administrateurs permet de faire le point et de clarifier le fonctionnement de la commission de mobilité internationale. A cet effet, le responsable du service des relations internationales (RI) présente les nouvelles dispositions d'attribution des allocations et bourses de mobilité internationale distribuées par la commission et indique que celles-ci s'appuieront essentiellement sur des critères sociaux.

Votants : 22 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 4

**Ces dispositions, adoptées à la majorité, entreront en vigueur à la rentrée 2017/2018.**

Le directeur présente les modifications des modalités de remboursement du TOEFL pour les étudiant.e.s boursiers de deuxième année. Il précise que c'est une proposition discutée avec les élus étudiant.e.s en pré-CA. La grille de remboursement appliquée aujourd'hui était basée sur le prix du TOEFL à 170€, il était donc nécessaire de tenir compte de l'augmentation du prix, passé à 215€.

Le directeur des études rappelle l'investissement de l'école dans une plateforme d'aide à la préparation au TOEFL « Global Exam ». Camille Sebire demande si cette plateforme est bien ouverte aux étudiant.e.s de 2A. François Benchendikh répond que dès la rentrée ces étudiant.e.s seront prioritaires.

Votants : 22 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 3

**La nouvelle grille remboursement du TOEFL est adoptée à l'unanimité.**

#### **V. Fonctionnement institutionnel**

Information sur les recrutements de personnels administratifs et de bibliothèque

Charte égalité femme/homme

Déménagement et nouveaux locaux

-cafétéria

-bibliothèque

-recensement et suivi des besoins

Le directeur informe des recrutements des personnels administratifs : A la bibliothèque, l'équipe se renforce, notamment dans le cadre du PBO (Plan bibliothèques ouvertes) car trois titulaires intègrent le service : Perrine Lemierre, bibliothécaire, Patrick Andrzejewski, bibliothécaire assistant spécialisé et Marine Brévert, adjointe technique principale. Pour le service des RI ; Juliane Laporte est recrutée en remplacement de Marine Carneiro.

Pour le programme PEI : Emmanuel Calafiore, co-responsable du programme depuis 4 ans a réussi le concours de l'ESJ l'an dernier et entre en formation à cette rentrée 2017. En accord avec le Recteur, nous continuons à bénéficier d'un poste d'enseignant mis à disposition pour faire fonctionner ce programme, c'est ainsi que Sophie Dufour nous rejoint.

La présidente passe la parole au directeur sur le point « Charte égalité femmes / hommes. Il présente les documents remis aux administrateurs et réalisés par le groupe de travail chargé d'adapter une charte propre à Sciences Po Lille en partant des textes nationaux.

Cécile Leconte intervient sur la composition de la commission et précise qu'aucun enseignant n'a été associé à cette réflexion, ce qui laisse entendre que les enseignant.e.s ne seraient pas concernés par ces questions. Sur la portée de cette charte, au vu de certains faits précédents, elle fait référence à l'épisode du Chti Bizut, il apparaît pertinent d'élargir le champ d'application de cette charte aux questions d'égalité et de non-discrimination en général. Dans les documents reçus, elle note un manque de clarté sur la dénomination de cette charte. Dans le texte proposé, il est fait référence à l'accompagnement de victimes supposées de discrimination mais sans attention au suivi de cas précis par une commission qui aurait compétence pour saisir le conseil de discipline si des cas de discrimination étaient avérés.

Dans la continuité, Elise Julien est très déçue du résultat de ce travail qu'elle espère provisoire et auquel les enseignant.e.s n'ont pas été associés. Pour elle, cette charte est frileuse et comporte des lacunes importantes. Il y a un problème de fond qui serait de laisser penser que la question de l'égalité concerne les étudiant.e.s avant tout alors que cela concerne tout le monde. Sur l'accompagnement des victimes, à chaque fois qu'il est question d'apporter un soutien aux victimes, elle demande d'ajouter « et aussi d'assurer la sanction et la prise de conscience des auteurs de ces propos et de ces actes » car il lui semble fondamental d'agir à la source.

Pour ce qui est des membres du personnel et notamment dans l'enseignement et la recherche, elle souhaite faire ajouter deux choses en matière de politique RH :

- Favoriser la prise de congé paternité pour les hommes. Ce qui se traduit, pour les enseignant.e.s chercheurs, par une décharge de 12 H eq TD qui correspondra au congé paternité lors de la naissance d'un enfant

- Favoriser le retour de congé maternité pour les femmes : remplacer les femmes durant leur congé dans les postes administratifs, d'ingénieurs et techniciens. Pour les enseignantes chercheuses accorder 50% de décharge d'enseignement pour un congé maternité de 16 semaines, 100% pour un congé au-delà de 16 semaines.

Cédric Passard s'associe aux remarques de ses collègues et insiste sur le volet sanctions. Il faut avoir des mesures précises pour que cela ne reste pas une proclamation un peu vague. Il ne faut pas oublier les personnels enseignant.e.s et administratifs sur les questions de harcèlement et de bien-être au travail et il faut donc prévoir des recours possibles pour des personnes qui se sentiraient en situation de mal être.

Robin Magisson souligne le travail des associations Bon Chic Bon Genre avec l'administration et les élus étudiant.e.s sur l'élaboration de ce document car rien n'existait. Il avoue qu'entendre dire que ce n'est pas assez ambitieux et un peu vague de la part des enseignant.e.s est très décevant et surprenant. Cette charte est une bonne base qui a le mérite d'exister.

Camille Sebire rappelle qu'au cours de la réflexion, qui a été longue, à aucun moment les enseignant.e.s n'ont été oubliés. Elle propose également de voter cette charte compte tenu du travail important réalisé. Des modifications pourront toujours y être apportées dans un second temps, en tenant compte des remarques des enseignant.e.s.

Benoît Lengaigne revient sur la façon dont s'est passée la rédaction de cette charte, sur la composition de la commission à laquelle il a participé en qualité d'enseignant afin de représenter ce collège. Il est d'accord pour dire que les enseignant.e.s n'ont pas été suffisamment représentés et que dans cette commission il a plutôt réagi en tant que directeur, mais le travail présenté mérite d'être souligné et d'être voté, même s'il est perfectible.

Cécile Leconte rajoute que les enseignant.e.s sont des acteurs actifs de la lutte contre les discriminations.

François Benchendikh indique qu'il faut garder à l'esprit qu'une charte n'a pas de portée juridique mais que c'est un symbole politique important. Reporter le vote de cette charte veut dire qu'en 2017 Sciences Po Lille n'aura toujours pas de charte sur l'égalité. Il vaut mieux voter ce premier document qui va dans le bon sens quitte à le compléter ensuite. Camille Sebire propose de voter cette charte en prenant l'engagement d'y apporter des modifications.

Robin Magisson souligne que le refus de voter cette charte sera très mal pris par les différentes associations qui ont réalisé ce travail conséquent.

Après cette longue discussion, la présidente propose que le CA prenne acte que le document présenté sera la base de travail pour la rédaction finale de « la charte pour l'égalité » qui sera présentée au CA du mois d'octobre. Un groupe de travail élargi dans lequel seront également représentés les personnels de l'école, sera constitué.

Votants : 19 Pour : 11 Contre : 4 Abstentions : 4

**Cette proposition recueille la majorité des voix des membres présents et représentés**

## Déménagement et nouveaux locaux

- cafétéria
- bibliothèque
- recensement et suivi des besoins

Le directeur explique pourquoi il a mis fin à l'occupation par le Crous de l'espace cafétéria. Il a pris acte du mécontentement général des personnels enseignant.e.s et administratifs et des étudiant.e.s quant à la qualité assez médiocre et au rapport qualité prix assez faible de la prestation. Le Directeur rappelle que la demande faite au Crous était de proposer une carte différente de ce que peut servir en général un restaurant universitaire (bio, vegan, végétarien etc.). L'engagement n'a pas été respecté. Il indique qu'il n'y aura probablement pas de point de restauration à la rentrée, le temps de lancer un appel à candidature (AOT).

Ensuite il rappelle l'opportunité de l'extension de la bibliothèque, notamment dans le cadre du plan PBO (Plan Bibliothèque Ouverte). Pour cela, il a rencontré de nombreux acteurs locaux et nationaux, et une des solutions pourrait être l'échange des 3 étages de la bibliothèque avec la totalité des locaux rue de Trévis. Compte tenu du montant du fonds de roulement mobilisable, environ deux millions d'euros, il propose au Conseil de réserver la différence entre ces deux millions et le montant correspondant au ratio prudentiel conseillé (750 000 euros), au projet d'extension de la bibliothèque.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions :

**Le fléchage de 1,25 million d'euros du fonds de roulement pour les travaux d'extension de la bibliothèque est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Elise Julien fait état du mail adressé par Chantal Figueredo concernant le bilan post déménagement en vue de la préparation de la rentrée. Elle précise que Chantal Figueredo a apporté un bon nombre de réponses à ses questions mais qu'il serait bien de consulter les nouveaux enseignant.e.s sur leurs besoins. Ensuite, elle trouve dommage que rien ne soit fait concrètement sur le tri du papier notamment. Il faudrait peut-être effectuer un travail pédagogique d'accompagnement pour la société de nettoyage.

Cécile Leconte pose la question de l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite dans la mesure où un membre du personnel est concerné. Cette accessibilité ne serait pas garantie à 100%.

Elle demande également, pour les enseignant.e.s titulaires, que le quota de photocopies de 300 copies soit levé et précise qu'à Trévis celui-ci n'existait pas. Blandine Lenoir répond que le fonctionnement est le même qu'à Trévis et qu'il n'y a pas réellement de plafond dans la mesure où les nouvelles demandes reçoivent un avis favorable. Il s'agit seulement d'un paramétrage technique. La présidente propose de régler ces problèmes de fonctionnement en dehors du CA.

Cédric Passard pose la question de l'information syndicale dans les locaux et pense qu'il n'y a pas de panneaux réservés à cet effet. Chantal Figueredo répond qu'il y en a un dans la salle repas des personnels et Benoît Lengaigne, complète en disant que, dans les meilleurs délais, il y en aura un dans la nouvelle salle des professeurs.

A propos de l'accessibilité des personnes handicapées, Benoît Lengaigne explique qu'un bâtiment ne peut ouvrir sans la validation d'un certain nombre de commissions dont la commission accessibilité et handicap. La personne concernée, qui travaille actuellement en bibliothèque, occupera un autre poste à la rentrée.

## VI. Réseau

Information sur les concours

Arrêt du concours commun de deuxième année

Pour le concours commun de 1<sup>ère</sup> année dont la délibération avait lieu hier, 1165 places ont été offertes pour les 7 Sciences Po. Lille a admis 190 candidats (sans les doubles-filières). Le concours commun de deuxième année ne sera pas organisé pour la rentrée 2018.

La réflexion est toujours en cours sur un concours commun de 4<sup>ème</sup> année sur la base des discussions ayant été validées en CA, c'est-à-dire une admissibilité commune et une admission locale.

L'an dernier pour la 1<sup>ère</sup> fois, tous les Sciences Po du réseau s'étaient réunis à Lyon pour une école d'été. Cet événement a lieu tous les deux ans et se tiendra à Lille les 7 et 8 juin 2018.

## **VII. Questions diverses et informations**

Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

Section disciplinaire

Tri sélectif

Elise Julien pose la question du fonctionnement du CHSCT et du CT et demande à ce que leur composition soit mise en ligne. Si le CHSCT existe réellement depuis quand ne s'est-il pas réuni ? Cette commission devrait se réunir pour faire un état des lieux des conditions de travail des personnels notamment après le déménagement.

Chantal Figueredo précise qu'une réunion du CHSCT – qui existe bien – est fixée au 18 juillet et que l'an dernier un CHSCT s'est tenu à la même période. Elle précise que ces deux années ont été un peu particulières avec l'opération de relogement et déménagement.

Cédric Passard revient sur le fonctionnement de la section disciplinaire et les suites données à l'affaire Ch'bizut. Benoît Lengaigne rappelle l'historique de cette affaire et les démarches qu'il a entreprises. Cédric Passard pense que la section disciplinaire doit se réunir et rendre son jugement.

Robin Magisson présente le projet de l'association La Ruche sur le tri sélectif. Benoît Lengaigne se félicite de ce travail, admet que l'école a des progrès à faire sur cette question et indique qu'il faudrait une mise en place progressive.

La présidente lève la séance à 22h00.

La présidente  
**Brigitte Mangeol**